

FICHE SYNTHESE N°1 : ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION / OPCA

EMPLOYEUR

NON

PAS CONCERNE PAR
L'OF ET LES OPCA

AUCUN CHANGEMENT

OUI

COTISATION
ANNUELLE OPCA

NON

DOIT COTISER =
OBLIGATION LEGALE

OUI

MON (MES)
SALARIE(S)

NON

AUTO E. / MICRO E.

NON ELIGIBLE

BENEVOLE

MEMBRE DU BUREAU
UNIQUEMENT
*président, secrétaire,
trésorier*

OPCA POSSIBLE
*si formation liée au
poste occupé*

AUTRE MEMBRE

NON ELIGIBLE

OUI

FORMATION INITIALE
(pas de diplôme)

OPCA POSSIBLE

FILIERE FEDERALE DE
FORMATION +
DIPLOME ETAT

FORMATION PRO.
CONTINUE
(avec diplôme)

OPCA POSSIBLE

FORMATION
THEMATIQUE /
COLLOQUE /
SEMINAIRE / autre...

ABREVIATIONS

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

OF : Organisme de Formation

IREF : Institut Régional Emploi-Formation

UNIFORMATION : OPCA DE LA BRANCHE SPORT

Adresse : 9 boulevard de Louvain / 13008 MARSEILLE

Téléphone : 04-91-22-05-48

COTISATION ANNUELLE : 1,68 % de la masse salariale

MODALITES :

- Demande d'Aide Financière (DAF)
- Dossier administratif avec pièces justificatives
- Demande de Remboursement (DR)

PRISE EN CHARGE :

- Frais pédagogiques
- Frais annexes : hébergement, restauration, déplacement, salaire (si remplacement)